

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 6 décembre 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller François Leduc.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **17-12-226 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **17-12-227 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 décembre 2017.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en ajoutant les points 6.15 et 8.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme
  - 5.1 Cours d'eau Grand Tronc – Demande d'intervention adressée à la MRC
  - 5.2 Règlement 16-128 portant sur les permis et certificats – Modification afin de rendre conditionnelle l'émission d'un permis de construction dans deux secteurs – Avis de motion
6. Administration générale / Greffe
  - 6.1 Correction de la résolution numéro 16-12-216
  - 6.2 Comités de la Municipalité – Nomination des élus
  - 6.3 Camp de jour 2018 / Air en Fête – Autorisation de signature de l'entente
  - 6.4 MMQ – Renouvellement des assurances pour l'année 2018
  - 6.5 Prévisions budgétaires et quote-part 2018 relative au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
  - 6.6 Mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés – Autorisation d'aller en appel d'offres pour la construction des installations selon la technologie Kamak de Bionest<sup>MD</sup>
  - 6.7 Affichage municipal
    - 6.7.1 Enseigne et éclairage – Octroi du contrat
    - 6.7.2 Panneau numérique – Octroi du contrat
  - 6.8 Équipement pour système de chauffage au gaz naturel – Autorisation d'aller en appel d'offres public
  - 6.9 Registre des déclarations – Dépôt
  - 6.10 Calendrier 2018 des séances ordinaires du Conseil – Adoption
  - 6.11 Nomination du maire suppléant pour l'année 2018
  - 6.12 Comptes à payer
  - 6.13 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV – Demande au MEÉS pour le projet de patinoire

6.14 Règlement 10-71-1 modifiant le règlement 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Avis de motion

**6.15 Pavage du rond-point Sainte-Marie – Autorisation de paiement de coûts supplémentaires**

7. Sécurité incendie

7.1 Embauche d'un pompier – Éric Bourgon

8. Varia

**8.1 Motion de félicitations – Pompiers**

9. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**17-12-228 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2017, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Matthieu Vincent, promoteur intéressé par l'acquisition du lot situé au 25, rue Du Pont pour l'implantation d'un projet commercial comprenant une garderie rappelle aux membres du Conseil son grand intérêt. Il souhaite devenir le plus tôt possible propriétaire du lot visé, étant un élément nécessaire dans la poursuite de ses démarches. Le maire lui rappelle le but initial visé par l'acquisition de ce terrain par la Municipalité, soit l'implantation d'une épicerie. M. Vincent demande une lettre d'intention et convient d'une clause de vente du terrain conditionnelle à l'implantation d'une épicerie. **Réponse** : Le maire indique d'abord que la Municipalité n'est pas encore propriétaire dudit lot. Il ajoute prendre en compte les éléments signifiés ce soir et qu'une vérification sera effectuée auprès du CLD Beauharnois-Salaberry afin de connaître le démarchage entrepris sur le potentiel économique de l'implantation d'une épicerie sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague. Une réflexion s'ensuivra et un retour sera effectué auprès de M. Vincent.

**17-12-229 COURS D'EAU GRAND TRONC – DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU** l'adoption, le 20 septembre 2006, de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

**ATTENDU** l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

**ATTENDU** que le cours d'eau Grand Tronc est localisé dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** la demande formelle d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau Grand Tronc (annexe B de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) complétée en date du 20 novembre 2017;

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à une inspection sommaire le 24 novembre 2017 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage du cours d'eau;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser une demande d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau Grand Tronc à la MRC de Beauharnois-Salaberry, telle que déposée.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128 PORTANT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUCTION – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 16-128 portant sur les permis et certificats afin que deux secteurs du territoire soient soustraits à une condition additionnelle pour l'obtention d'un permis de construction.

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil et présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**17-12-230 CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-12-216 ADOPTANT LE BUDGET 2017**

**ATTENDU** la résolution numéro 16-12-216, adoptant le budget pour l'année 2017;

**ATTENDU** que ladite résolution établit également les taux de taxe foncière et spéciale ainsi que la tarification des services municipaux;

**ATTENDU** qu'une erreur administrative s'est glissée au livre des minutes, ayant omis de mentionner deux taux de taxation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

De modifier la résolution numéro 16-12-216 afin d'y ajouter ce qui suit :

« Que le taux de la taxe associée aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Grand Tronc, branche 15 soit fixé à 623,31 \$ / unité.

Que le taux de taxe relatif à l'achat d'un bac à déchets de 240 L soit fixé à 78 \$. »

**ADOPTÉ**

**17-12-231 NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS SERVICES ET COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** les élections générales municipales tenues le 5 novembre 2017

**ATTENDU** que le Conseil municipal compte une nouvelle conseillère;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de revoir la composition des divers services et comités de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que les divers services et comités de la Municipalité soient composés comme suit :

Sécurité civile et incendie : François Leduc et Jean-François Poirier  
Réseau routier : Paul Lavallière et Christian Brault  
Loisirs / Bibliothèque : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon  
Familles et aînés : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon  
Comité consultatif d'urbanisme : Christian Brault et Paul Lavallière

**ADOPTÉ**

**17-12-232      GESTION DU CAMP DE JOUR 2018 – OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE  
AIR EN FÊTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de qualité en matière de camp de jour;

**ATTENDU** que l'entreprise *Air en Fête* possède une solide expertise en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec;

**ATTENDU** l'offre de service de l'organisation soumise à la Municipalité, intégrant le programme intitulé *Les Camps Futés*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour 2018 à l'organisme *Air en Fête*, en y intégrant le programme intitulé *Les Camps Futés*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

**ADOPTÉ**

**17-12-233      MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUVELLEMENT  
DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague renouvelle le contrat d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉ**

**17-12-234      PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2018 RELATIVE AU TRANSPORT  
ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – APPROBATION**

**ATTENDU** que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU** le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que du tableau des quotes-parts 2018 des municipalités participantes;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires du transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2018 telles que déposées lors de l'assemblée des représentants des municipalités desservies par le Service du transport adapté tenue le 30 novembre 2017.

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague verse à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield la somme de 3 173,50 \$ à titre de contribution pour l'année 2018.

**ADOPTÉ**

**17-12-235 MISE À NIVEAU ET AUGMENTATION DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS –  
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA  
CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS SELON LA TECHNOLOGIE KAMAK DE  
BIONEST<sup>MD</sup>**

**ATTENDU** la résolution numéro 15-10-164 octroyant le contrat à l'entreprise Tetra Tech QI pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration;

**ATTENDU** que la technologie retenue pour ce projet est la technologie Kamak de la compagnie Bionest<sup>MD</sup>;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la construction des installations selon cette technologie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi du contrat de construction des installations des étangs aérés selon la technologie Kamak de Bionest<sup>MD</sup>, selon le devis préparé conjointement par les entreprises Tetra Tech QI et Bionest<sup>MD</sup>.

**ADOPTÉ**

**17-12-236 AFFICHAGE MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR LA FABRICATION ET  
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ET SON ÉCLAIRAGE**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de redynamiser son noyau villageois et de favoriser son embellissement;

**ATTENDU** que l'affichage municipal constitue un mobilier urbain élégant favorisant une communication directe et rapide avec la population;

**ATTENDU** que deux soumissionnaires ont été approchés dans le cadre de la réalisation de cette enseigne, à laquelle sera ajouté un panneau numérique;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise St-Clet Design avec une offre de 6 625 \$ pour les enseignes et 1 220 \$ pour l'éclairage, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme St-Clet Design pour la fabrication et l'installation d'une enseigne et son éclairage, selon l'offre de service déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**17-12-237      AFFICHAGE MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE**

**ATTENDU** la résolution 17-12-236 octroyant un contrat de fabrication d'une enseigne et de son éclairage;

**ATTENDU** que deux soumissionnaires ont été approchés dans le cadre de la fabrication et de l'installation d'un panneau numérique à l'intérieur de l'enseigne dédié à cette fin,

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Libertévision avec une offre de 16 718 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Libertévision pour la fabrication et l'installation d'un panneau numérique dans l'enseigne lui étant dédiée, selon l'offre de service déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**17-12-238      FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-09-182 autorisant la Municipalité à signer une entente avec Gaz Métro afin de pouvoir procéder à l'utilisation de gaz naturel pour trois de ses bâtiments municipaux (église, presbytère et centre municipal);

**ATTENDU** que la Municipalité doit également se munir de l'équipement approprié nécessaire à l'utilisation de gaz naturel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel pour ces trois bâtiments;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel pour l'église, le presbytère et le centre municipal.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2017. Il est noté qu'aucune déclaration n'apparaît au registre.

**17-12-239 CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront les lundis à la salle du Conseil de la Municipalité située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale, et débiteront à 20 heures.

15 janvier	19 février	19 mars	16 avril
14 mai	18 juin	16 juillet	20 août
17 septembre	15 octobre	19 novembre	10 décembre

**ADOPTÉ**

**17-12-240 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que madame la conseillère Mélanie Genesse du district n<sup>o</sup> 5, soit et est nommée mairesse suppléante conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Que madame Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉ**

**17-12-241 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 131 489,34 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**17-12-242 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE IV – DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / PROJET DE PATINOIRE**

**ATTENDU** l'existence du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire soumettre un projet dans le cadre de ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation du projet de patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désigne madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous documents relatifs à la présente demande.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71 PRÉVOYANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 10-71-1 modifiant le règlement numéro 10-71 afin de réviser la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil.

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil et présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**17-12-243 PAVAGE DU ROND-POINT SAINTE-MARIE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-09-188 octroyant un contrat de travaux de pavage pour le rond-point Sainte-Marie à l'entreprise Sintra inc., au montant de 26 532 \$;

**ATTENDU** que des problématiques ont été rencontrées et que des travaux n'étant pas inclus dans l'offre de service ont dû être effectués;

**ATTENDU** que ces travaux supplémentaires, représentant une somme de 16 641,90 \$, taxes en sus, ont été présentés et justifiés auprès des élus;



En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de ces coûts supplémentaires.

Que cette somme soit puisée à même le Fonds réservé – Entretien des routes.

**ADOPTÉ**

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **17-12-244 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D'UN POMPIER : ÉRIC BOURGON**

**ATTENDU** la nécessité de combler les postes vacants de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité;

**ATTENDU** la recommandation du service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Éric Bourgon;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

D'entériner la recommandation du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Éric Bourgon à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur.

**ADOPTÉ**

## **VARIA**

### **17-12-245 MOTION DE FÉLICITATIONS – POMPIERS**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil de Saint-Louis-de-Gonzague adressent leurs plus sincères félicitations à messieurs Mario Allen, Denis Archambault, Yvon Archambault et François Montpetit afin de souligner leur d'engagement de plus de 20 ans de service en tant que pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. Une médaille pour services distingués provenant du *Gouverneur général du Canada* leur a été remise en guise de remerciement de leur engagement et de leur dévouement.

**ADOPTÉ**

### **17-12-246 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 40.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière